

Ce communiqué de presse ne doit pas être publié, distribué ou transmis, directement ou indirectement aux États-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.



Société anonyme à conseil d'administration au capital de 58 897 020 euros

Siège social : 14-16, rue des Capucines, 75002 Paris

320 649 841 R.C.S. Paris

Communiqué de presse

Paris, le 25 juin 2009

**Gecimed annonce le lancement et les modalités
d'une augmentation de capital d'environ 100 millions d'euros
avec maintien du droit préférentiel de souscription**

Une parité de 17 actions nouvelles pour 10 actions existantes

La période de souscription s'étendra du 29 juin au 10 juillet 2009 inclus

Visa n°09-203

Gecimed annonce aujourd'hui le lancement d'une augmentation de capital en numéraire (en espèces ou par compensation de créances) avec maintien du droit préférentiel de souscription d'un montant d'environ 100 millions d'euros.

Cette augmentation de capital a principalement pour objet de permettre à Gecimed de faire face aux investissements décidés et engagés depuis 2007, de poursuivre dans des conditions satisfaisantes et pérennes ses opérations, de renforcer les fonds propres de la Société et de diminuer son endettement.

Cette augmentation de capital fait l'objet d'un engagement de souscription à hauteur d'un maximum de 100% par Gecina, principal actionnaire de Gecimed, marquant ainsi son souhait de soutenir la Société. Ainsi, à défaut de souscriptions par les autres actionnaires et cessionnaires de droits préférentiels de souscription, Gecina souscrira l'intégralité des actions à émettre. Cet engagement assure le succès de l'opération.

Les principales caractéristiques de cette émission sont les suivantes :

- Une augmentation de capital de 100.124.934 euros par émission de 100.124.934 actions nouvelles d'une valeur nominale d'un euro émises au pair ;
- Chaque actionnaire pourra souscrire à titre irréductible à raison de 17 actions nouvelles pour 10 actions existantes possédées ;
- La période d'exercice des droits préférentiels de souscription commencera le 29 juin 2009 et se terminera le 10 juillet 2009. Durant cette période, les droits préférentiels de souscriptions seront négociables sur le marché NYSE-Euronext Paris sous le code ISIN FRO010771261 ;
- Le règlement livraison et la cotation des actions nouvelles sur NYSE-Euronext Paris sont prévus le 24 juillet 2009 ;
- Les actions nouvelles porteront jouissance courante. Elles seront, dès leur émission, complètement assimilées aux actions existantes, jouiront des mêmes droits et seront soumises à toutes les dispositions statutaires et aux décisions des assemblées générales ;
- Gecina s'est engagée irrévocablement à souscrire à l'augmentation de capital, à titre irréductible à hauteur de la totalité de ses droits préférentiels de souscription permettant la souscription de 95.734.463 actions et à passer un ordre de souscription à titre réductible à hauteur de 4.390.471 actions, de façon à assurer la réalisation de l'augmentation de capital à hauteur de 100%. Gecina à l'intention de libérer une partie de sa souscription par compensation de créance pour un montant de 70 millions d'euros. Le solde de sa souscription sera libéré en numéraire.

Oddo Corporate Finance dirigera cette opération en tant que Chef de File et Teneur de Livre.

Ce communiqué de presse ne doit pas être publié, distribué ou transmis, directement ou indirectement aux États-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.

Information du public

Un prospectus (le «**Prospectus**»), visé par l'Autorité des marchés Financiers (l'« **AMF** ») le 24 juin 2009 sous le numéro 09-203, composé du document relatif aux caractéristiques notamment juridiques, financières et comptables de la Société établi par Gecimed et déposé auprès de l'AMF le 24 avril 2009, conformément à l'article 231-28 du Règlement général de l'AMF et à l'article 6 de l'instruction 2006-07 du 25 juillet 2006, et de la note d'opération (comprenant un résumé du prospectus), est disponible sans frais au siège social de la Société, 14-16, rue des Capucines, 75002 Paris, sur son site Internet (www.gecimed.fr) ainsi que sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et auprès de Oddo Corporate Finance, 12 boulevard de la Madeleine, 75009 Paris.

Facteurs de risque

Gecimed attire l'attention du public sur les sections relatives aux facteurs de risque figurant dans le Prospectus visé par l'Autorité des marchés financiers. Il est toutefois précisé que la liste desdits facteurs de risque n'est pas exhaustive et qu'il ne peut être exclu qu'à la date du Prospectus, d'autres risques, non identifiés à ce jour ou dont la réalisation n'est pas considérée par Gecimed comme susceptible d'avoir un effet défavorable sur ses activités, sa situation financière, ses résultats, sa capacité à réaliser ses objectifs ou le prix de marché de ses actions, peuvent exister.

A propos de Gecimed

Gecimed, Société d'Investissement Immobilier Cotée (SIIC) sur Euronext Paris, est la première société foncière dédiée exclusivement à l'immobilier médical. Gecimed a pour vocation le développement d'un patrimoine immobilier d'établissements sanitaires et médico-sociaux : au 31 décembre 2008, le patrimoine de Gecimed compte 34 actifs exploités (cliniques et EHPAD) soit 4 326 lits.
www.gecimed.fr

CONTACTS

Laurence CHALMET
Tél : 33(0)1 40 40 52 22
Régine WILLEMYNS
Tél : 33 (0)1 40 40 62 44

CONTACT PRESSE

KEIMA Communication
Alix HERIARD DUBREUIL
Tél : +33 (0)1 56 43 44 62
alix.heriard@keima.fr

Ce communiqué de presse ne doit pas être publié, distribué ou transmis, directement ou indirectement aux États-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.

Avertissement

Ce document et les informations qu'il contient, ne constituent pas une offre de vente ou de souscription ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription d'actions ou autres titres Gecimed dans un quelconque pays.

Les informations contenues dans le présent document ne sont pas publiées et ne peuvent être distribuées, directement ou indirectement, aux États-Unis, en Australie, au Canada ou au Japon. Aucune communication, ni aucune information relative à l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription ne peut être diffusée au public dans un pays autre que la France dans lequel une obligation d'enregistrement ou d'approbation est requise. Aucune démarche n'a été entreprise (ni ne sera entreprise) pour l'offre des droits préférentiels de souscription ou des actions nouvelles en dehors de la France, dans un quelconque pays dans lequel de telles démarches seraient requises. Les actions Gecimed auxquelles il est fait référence dans le présent document ne peuvent être achetées ou souscrites et les droits préférentiels de souscriptions ne peuvent être achetés, souscrits ou exercés, aux États-Unis en l'absence d'une offre enregistrée au titre du Securities Act de 1933, tel que modifié, ou d'une exemption à cette obligation d'enregistrement, ou d'une transaction qui ne serait pas soumise aux conditions d'enregistrement requises par le Securities Act de 1933 ou toute réglementation applicable. Aucune offre d'achat ou de souscription d'actions n'est faite aux États-Unis.

Aucune offre publique n'est effectuée au Royaume-Uni. Au Royaume-Uni, ces informations sont uniquement destinées aux personnes ayant une expérience professionnelle en matière d'investissement au sens de l'article 19(1) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 du Royaume-Uni (l'« Order ») ou qui sont des personnes visées à l'article 49(1) de l'Order ou d'autres personnes auxquelles Gecimed peut légalement transmettre une invitation ou une incitation à investir conformément à l'Order (toutes ces personnes étant ci-après dénommées les « personnes autorisées »). Aucune autre personne que les personnes autorisées ne doit agir en fonction ou se référer à ces informations. Tout investissement ou activité inhérente n'est disponible uniquement qu'aux personnes autorisées. Seules ces personnes peuvent s'engager dans de telles activités.

La diffusion, la publication ou la distribution de ce communiqué de presse dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales et réglementaires en vigueur. En conséquence, les personnes physiquement présentes dans ces pays et dans lesquels le présent communiqué de presse est diffusé, publié ou distribué doivent s'informer et se conformer à ces lois et règlements.